

PHILIPPE VAN PARIJS

DEUX UTOPIES LOUVANISTES  
AUTOUR DU TRAVAIL ET DU REVENU

in *Louvain* 58, mai 1995, pp. 13-16.

Traductions espagnole ("Dos utopías lovainistas en torno al trabajo y a la renta") et catalane ("Dues utopies lovainistes sobre el treball y a la renda") *ESADE Asociación*, Barcelona, 65, 1995, pp. 1-4.

Il y a dix ans paraissait un numéro de la *Revue Nouvelle* qui devait connaître un destin peu commun.<sup>1</sup> Préparé par le Collectif Charles Fourier, un groupe principalement composé d'économistes de l'UCL, il rassemblait un ensemble de contributions explicatives et critiques autour d'un scénario que la Fondation Roi Baudouin venait de primer dans le cadre d'un concours sur le thème de l'avenir du travail.<sup>2</sup> A l'insu de ses auteurs, il offrait aussi un contrepoint à un autre scénario, non moins novateur pour l'époque, formulé au début du XVIe siècle par un de leurs prédécesseurs louvanistes.

**Le Collectif Charles Fourier et l'allocation universelle**

Intitulé "L'allocation universelle", le scénario publié sous la signature du Collectif invitait à l'exercice mental suivant:

"Supprimez les indemnités de chômage, les pensions légales, le minimex, les allocations familiales, les abattements et crédits d'impôt pour personnes à charge, les bourses d'études, les cadres spéciaux temporaires et les troisièmes circuits de travail, l'aide de l'Etat aux entreprises en difficulté. Mais versez chaque mois, à chaque citoyen une somme suffisante pour couvrir les besoins fondamentaux d'un individu vivant seul. Versez-la lui qu'il travaille ou qu'il ne travaille pas, qu'il soit pauvre ou qu'il soit riche, qu'il habite seul, avec sa famille, en concubinage ou en communauté, qu'il ait ou non travaillé dans le passé. Ne modulez le montant versé qu'en fonction de l'âge et du degré (éventuel) d'invalidité. Et financez l'ensemble par un impôt progressif sur les autres revenus de chaque individu.

Parallèlement, dérégulez le marché du travail. Abolissez toute législation imposant un salaire minimum ou une durée maximum de travail. Eliminez tous les obstacles administratifs au travail à temps partiel. Abaissez l'âge auquel prend fin la scolarité obligatoire. Supprimez l'obligation de prendre sa retraite à un âge déterminé.

Faites tout cela. Et puis observez ce qui se passe. Demandez-vous, en particulier, ce qu'il advient du travail, de son contenu et de ses techniques, des relations humaines qui l'encadrent. "

---

<sup>1</sup> *L'Allocation universelle. Une idée pour vivre autrement*, numéro spécial de *La Revue Nouvelle* 81 (4), avril 1985, 128 p., réédité à deux reprises et souvent cité dans le débat international. Le scénario qui en constitue l'élément focal a été traduit dans cinq langues et reproduit à de multiples endroits.

<sup>2</sup> Le Collectif Charles Fourier comprenait notamment Paul-Marie Boulanger, Isabelle Cassiers, Marie-Christine Closon, Philippe Defeyt, Philippe De Villé, Jean-Robert Dussart, Robert Leroy, Luc Moens, Pierre Reman, Béatrice Van Haepere et Philippe Van Parijs. Des contributions (parfois très) critiques avaient été demandées, entre autres, à Herman Deleek, André Gorz, Alain Lipietz, François Martou, Hedwige Peemans-Pouillet et Joseph Schoonbroodt.

Et le scénario se poursuivait par une séquence de sections spéculant sur l'impact de la réforme ainsi décrite, en particulier sur le destin du travail: "La pauvreté vaincue, le chômage aboli". "Les tâches ingrates décimées". "L'emploi alternatif systématiquement encouragé". "Le travail domestique restructuré". Les réactions au numéro de la *Revue Nouvelle* furent rapides, nombreuses et substantielles. Mais elles oscillaient pour la plupart entre douce ironie et réprobation indignée: "L'imagination se débride", titrait *La Dernière Heure*; "Le Paradis sur terre!", lançait *Le Vif*; "la voie royale vers la société duale" estimait *Combat*. "Utopie, histoire belge ou vraie panacée?", "solution définitive?", "régression sociale majeure?", "mesure progressiste ou mystification libérale?", "utopie, alternative ou erreur?" se demandaient respectivement *Vers l'Avenir*, *La Libre Belgique*, *La Revue Politique*, *Champ Libre* et *La Cité*. Et le *Drapeau rouge* résumait sans appel: "Allocation universelle, non merci !"

Manifestement, le terrain n'était pas mûr. Et pourquoi l'eût-il été ? Le numéro de la *Revue Nouvelle* était le premier ouvrage sur le sujet non seulement en Belgique mais dans tout le domaine francophone.<sup>3</sup> Avant cette date, on ne pouvait guère trouver en français que quelques discussions sur l'idée d'un revenu social forfaitaire couplé à un service social obligatoire - notamment dans les écrits des mouvements "distributiste" (Jacques Duboin) et "fédéraliste" (Alexandre Marc) et plus récemment dans divers écrits d'André Gorz -, et d'autre part quelques échos aux discussions nord-américaines sur l'impôt négatif sur le revenu - en particulier dans les livres publiés dans les années 70 par Lionel Stoleru et Xavier Greffe. Mais l'idée d'un véritable revenu de citoyenneté, qui dans quelques autres pays - essentiellement les Pays-Bas, le Royaume-Uni et le Danemark -, avait déjà commencé à sortir des cercles académiques, constituait en terre francophone une nouveauté quasi-absolue.

Inopinément voué à subsister au-delà de la publication du numéro de la *Revue Nouvelle* de par le petit patrimoine dont l'avait doté le prix de la Fondation Roi Baudouin, le Collectif Charles Fourier s'assigna une seconde tâche, celle de briser l'ignorance mutuelle presque intégrale dans laquelle se développaient les divers débats nationaux, en identifiant et rassemblant quelques-uns de ceux qui, à travers l'Europe, étaient arrivés par des voies parfois très différentes à la même idée. Le prix servit ainsi à organiser à Louvain-la-Neuve, en septembre 1986, le premier congrès d'une association internationale qui se constitua à cette occasion sous l'acronyme irrésistible de BIEN (Basic Income European Network).<sup>4</sup> Le brassage international favorisé par l'existence même de ce réseau a notablement contribué à ce que le débat européen sur l'allocation universelle ait aujourd'hui atteint une ampleur sans commune mesure avec celle qui était la sienne il y a dix ans. Il a aussi permis de découvrir - parmi beaucoup d'autres choses - qu'une véritable allocation universelle était déjà en place depuis 1981 (certes à un niveau très modeste) dans l'Etat d'Alaska, et que le Collectif Charles Fourier aurait mieux fait de s'appeler Collectif Thomas Paine, puisque le grand idéologue des révolutions américaine et française et grand propagateur du concept de "droits de l'homme" avait soumis au Directoire, en 1796, une proposition instaurant une dotation inconditionnellement attribuée à chaque citoyen et ressemblant par conséquent bien davantage à l'allocation universelle que tout ce que, quelques décennies plus tard, Charles Fourier allait proposer.

### Jean-Louis Vives et l'assistance publique

L'idée générale d'un revenu minimum garanti - qu'il importe de distinguer de l'idée beaucoup plus spécifique (et beaucoup plus contestée) d'un revenu inconditionnel ou allocation universelle - est bien plus ancienne encore. Mais ici aussi, l'Université de Louvain peut légitimement revendiquer un rôle majeur. Il

---

<sup>3</sup> Tout au plus peut-on relever la traduction française d'un article d'un ingénieur britannique ("Un nouveau mode de distribution des revenus", *Futuribles* 68, 1983, 27-58) et une argumentation très abstraite à partir de la notion de valeur-temps dans un livre de l'économiste Yoland Bresson (*L'Après-salariat. Une nouvelle approche de l'économie*, Paris: Economica, 1984).

<sup>4</sup> Actuellement coprésidé par l'Italien Edwin Morley-Fletcher (de la Lega Nazionale delle Cooperative e Mutue) et le Britannique Guy Standing (du Bureau International du Travail), le BIEN vient de tenir son cinquième congrès à Londres et tiendra le prochain à Vienne en septembre 1996. Il publie un bulletin d'information trimestriel (en anglais) édité par David Purdy (University of Manchester, Department of Social Policy). Depuis quelques mois, son secrétariat est localisé à l'UCL (c/o Chaire Hoover, 3 Place Montesquieu, 1348 Louvain-la-Neuve, tél.: 010-473951), où les archives constituées à l'initiative du Collectif Charles Fourier peuvent être consultées sur rendez-vous.

est souvent noté qu'on peut trouver une formulation explicite de cette idée dans *L'Utopie* (1516) de Thomas More: le voyageur Raphaël tente d'y convaincre l'archevêque de Canterbury que l'instauration d'une garantie de subsistance constituerait une manière bien plus intelligente de lutter contre le vol que la peine capitale alors infligée aux voleurs. Mais c'est à un ami de Thomas More, humaniste éminent lui aussi et professeur à l'Université de Louvain, que l'on doit, dix ans plus tard, le premier plan détaillé et soigneusement argumenté de revenu minimum garanti.

Né à Valence en 1492 d'une famille de juifs convertis, Juan Luis Vives quitte l'Espagne pour faire des études de philosophie à la Sorbonne. Ecoeuré par les futilités de la scolastique décadente et peu désireux de retourner dans son pays où sa famille est persécutée par l'Inquisition, il quitte Paris pour Louvain en 1519. Il demeurera dans nos contrées jusqu'à sa mort en 1540, à l'exception de deux séjours à Oxford, rendus pénibles par les événements qui déboucheront sur l'exécution de son ami et protecteur Thomas More en 1535. C'est en 1526 que Vives publie, à l'intention des bourgmestre et échevins de Bruges, un ouvrage exposant le bien-fondé d'une prise en charge par les pouvoirs municipaux de l'assistance aux pauvres, la *subventio pauperum*, qui était jusque là du ressort exclusif de la charité privée. Pour Vives, l'assistance publique ainsi instaurée continuerait certes à procéder de l'obligation judéo-chrétienne de charité - et ne serait du reste alimentée que par des aumônes librement effectuées. Mais elle serait selon Vives beaucoup plus efficace que l'assistance privée, du fait qu'elle pourrait être bien mieux ciblée - sur tous les nécessiteux et seulement eux - et en outre s'associer aisément à la légitime exigence de prestation d'une contrepartie en travail. Car "à nul pauvre qui, par son âge et sa santé peut travailler, on ne doit permettre de rester oisif".

Aux indigents bénéficiant de l'assistance,

"on demandera s'ils connaissent quelque métier. Ceux qui n'en connaissent aucun, s'ils sont d'un âge adéquat, doivent être instruits dans celui pour lequel ils ont le plus de dispositions, si c'est possible; sinon, dans celui qui s'en rapproche le plus. Comme quoi celui qui ne pourra coudre des vêtements, coudra des guêtres, des bottines ou des chaussures. S'il est déjà d'âge mûr ou d'intelligence trop grossière, que lui soit enseigné un métier plus facile, et finalement celui que quiconque peut apprendre en peu de jours, comme creuser la terre, tirer de l'eau, porter quelque chose sur les épaules ou dans une petite charrette à une roue, accompagner le magistrat, être son aide pour quelques commissions, aller où on l'enverra porter lettres ou mandats, ou soigner et conduire les chevaux de louage... On ne permettra même pas aux aveugles d'être ou d'aller oisifs... S'ils ne veulent chômer ni fuir le travail, ils trouveront aisément de quoi s'occuper; la paresse, la molesse et non le défaut du corps est le seul motif qu'ils puissent alléguer pour ne rien faire. Aux malades et aux vieillards, que l'on donne aussi des choses faciles à travailler, selon leur âge et leur santé; nul n'est invalide au point que les forces lui manquent entièrement pour faire quoi que ce soit; et ainsi on en arrivera à ce que, occupés et adonnés au travail, ils réfrènent en eux les pensées et les occupations mauvaises qui leur naîtraient, étant inoccupés..."<sup>5</sup>

Ce passage est suffisamment éloquent. Quant au rôle assigné au travail et à sa relation au droit au revenu, la distance parcourue entre les deux utopies louvanistes est énorme. L'allocation universelle s'inscrit dans un mouvement d'émancipation de chacune et chacun à l'égard de l'obligation de travailler, mouvement dont l'abolition de l'esclavage et du servage constituait une première étape importante. L'assistance publique de Vives, en revanche, combine la volonté généreuse d'assurer la subsistance à tous - même à ceux qui doivent leur misère à leurs vices - avec le souci d'astreindre chacun à une existence vertueuse, à une vie de travail sur l'excellence de laquelle tout la société s'accorde.

## Ethique et utopie

Mais de part et d'autre, la radicalité de la proposition dans le contexte dans lequel elle apparaît se manifeste dans le fait qu'il ne suffit pas, pour en plaider la cause, d'énumérer les absurdités du statu quo, d'aligner les gains d'efficacité que la proposition permettrait. Il faut aussi et surtout contrer la résistance

---

<sup>5</sup> J.L. Vives, *De l'Assistance aux pauvres* (traduit du latin par Ricardo Aznar Casanova et Léopold Caby), Bruxelles: Editions Valero & Fils, 1943, p. 201-202.

morale de ceux qui seraient prêts à s'accomoder d'une inefficacité considérable pour éviter que ne se mette en place cette abomination morale que constitue un droit au revenu - assorti de multiples conditions chez Vives, inconditionnel dans le cas de l'allocation universelle. Voilà pourquoi plus de la moitié du *De subventionem pauperum* doit être consacré à une justification théologique de l'obligation individuelle et collective d'assurer la subsistance de chacun. Voilà aussi pourquoi la discussion sur l'allocation universelle, partout où elle est apparue, a d'emblée inclus un important volet éthique, et pourquoi j'ai moi-même cru devoir consacrer à la justification morale de l'allocation universelle bien plus que le bref paragraphe qui me semblait initialement pouvoir suffire, mais un gros livre qui paraît précisément ce mois-ci après avoir absorbé l'essentiel de mon énergie intellectuelle au cours de ces dix dernières années!<sup>6</sup>

Quant au contenu comme à la méthode, l'argumentation ici requise est certes très différente de celle développée par Vives - dans nos sociétés irréversiblement pluralistes, l'appel à l'Écriture n'a plus exactement le même poids qu'à la Renaissance. Mais elle gravite toujours autour de la question de savoir s'il peut être légitime d'obtenir son pain autrement qu'à la sueur de son front. Et elle illustre aussi, à l'instar du plaidoyer de Vives, la tâche qui incombe aux intellectuels qu'interpelle la "question sociale". Sur ces sujets, comme sur bien d'autres, il ne peut s'agir de s'imposer la contrainte étroite du "politiquement possible". Il s'agit au contraire d'explorer sans complexes le politiquement impossible, voire le politiquement unimaginable, et de le soumettre - avec ouverture mais sans complaisance - au crible d'une discussion critique qui articule les valeurs autant qu'elle mobilise les faits. Ainsi finit-on parfois - heureusement pas toujours - par rendre politiquement possible ce qui ne l'était pas.

Dès l'époque de Vives, la première utopie louvaniste n'a pas tardé à être expérimentée, puis à essayer. C'est à Ypres, semble-t-il, que le système d'assistance publique qu'il proposait a été mis en oeuvre pour la première fois. Les *poor laws* anglaises, introduites à partir du 16e siècle en constituent des variantes. Et tous nos systèmes de revenu minimum garanti - *supplementary benefits*, *minimex*, *bijstand*, *Sozialhilfe*, revenu minimum d'insertion, etc. - en sont les héritiers. A quand le tour de la seconde utopie louvaniste? Très bientôt peut-être. Aux Pays-Bas, où le débat est plus avancé que partout ailleurs, une proposition d'allocation universelle intégrée à une réforme de la sécurité sociale avait été faite dès juin 1985 par le très écouté *Wetenschappelijke Raad voor het Regeringsbeleid*, mais rejetée avec fracas par le gouvernement Lubbers. En décembre dernier, les ministres Zalm (finances) et Weijers (affaires économiques) ont pris publiquement position en faveur de l'instauration d'un revenu inconditionnel dans le cadre de la réforme globale de la sécurité sociale néerlandaise prévue pour 1996. Ces prises de position sont loin de faire l'unanimité, même au sein du gouvernement. Elles suffisent cependant à indiquer qu'il n'est plus politiquement suicidaire de se déclarer favorable à une proposition aussi bizarre que de donner à toutes et tous, sans contrepartie, un revenu qui ne serait certes pas plantureux mais pas négligeable non plus.

Ailleurs, on n'en est pas là. Mais à travers toute l'Europe occidentale, la connaissance de l'idée et l'intérêt qu'elle suscite sont à mille lieues de l'incompréhension et de l'incrédulité qu'elle devait affronter il y a dix ans.<sup>7</sup> Il ne faut pas sous-estimer l'effort pédagogique qui reste à accomplir pour éclairer les

---

<sup>6</sup> P. Van Parijs, *Real Freedom for All. What (if Anything) Can Justify Capitalism ?*, Oxford: Oxford University Press, 1995, xii + 336 p. De *De Subventionem Pauperum* à *Real Freedom for All*, le choix des mots est symptomatique du chemin parcouru - comme l'est sans doute aussi celui de la langue. Pour un échantillon varié d'arguments éthiques pour et contre l'allocation universelle, voir aussi *Arguing for Basic Income. Ethical Foundations for a Radical Reform* (P. Van Parijs ed.), Londres: Verso, 1992, 288p., partiellement issu d'un colloque organisé à Louvain-la-Neuve en 1989.

<sup>7</sup> En français, voir notamment les dossiers de *Transversales* n°3 (*Garantir le revenu: une des solutions à l'exclusion*, Paris, mai 1992, 158p.) et de *Futuribles* n°184 (*Pour ou contre le revenu minimum, l'allocation universelle, le revenu d'existence ?*, Paris, février 1994, 112p.), les plaidoyers d'Alain Caillé (*Temps choisi et revenu de citoyenneté. Au-delà du salariat universel*, Paris: MAUSS, 1994, 62p.), Yoland Bresson (*Partager le travail et le revenu*, Paris: Economica, 1994, 106p.) et Jean-Marc Ferry (*L'Allocation universelle. Pour un revenu de citoyenneté*, Paris: Cerf, collection "Humanités", 1995, 128p.) et la discussion critique de Pierre Rosanvallon (*La Nouvelle question sociale. Repenser l'Etat-Providence*, Paris: Seuil, 1995). Pour une compréhension en profondeur des questions techniques soulevées par l'allocation universelle, le livre tout récent d'Anthony B. Atkinson (*Public Economics in Action. The Basic Income / Flat Tax Proposal*, Oxford: Oxford University Press, 1995, 170p.) constitue désormais une référence indispensable.

paradoxes que l'idée d'allocation universelle secrète: pour faire comprendre par exemple qu'il est mieux pour les pauvres que l'on donne aussi aux riches, que la meilleure manière de restaurer le droit de travailler est d'instaurer le droit de ne pas travailler, que donner à tous ne doit pas être plus cher - aux sens qui importent - que donner à ceux-là seuls qui en ont besoin, ou encore que taxer les salaires ne revient pas à prélever une part du produit du travail.

Comme il y a cinq siècles, il faut comprendre soi-même et expliquer patiemment, inlassablement, afin de rendre plus facile à d'autres de se convaincre eux-mêmes. Mais comme il y a cinq siècles, on ne tardera sans doute pas à réaliser qu'il y a des crises dont on ne peut espérer sortir qu'en osant l'utopie.